

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

concernant les travaux exécutés par l'entreprise citée ci-dessus en date du 26/06/2025
relatifs à la commande N°12408 du 26/06/2025 : VPH + EOECOPASS.

Pose et mise en service VPH + EOecopass

Le client déclare que :

Equipe : Gautier

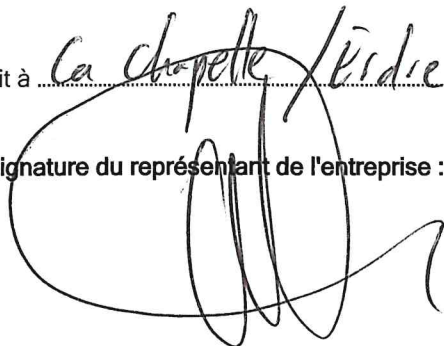
- ☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 23/07/2025
- ☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à La Chapelle / Erdre le 23/07/2025 en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :



Signature du client :

☐

DEVIS RECU

☐

CADRE DE CONTRIBUTION ENGIE RECU

☐

FACTURE PRO FORMA RECUE

Reçu chèque(s) N° 3819282

D'un montant de 5900,40